Contribution de Cotentin Nature Qualité de vie à la consultation ASN pour ou contre le démarrage de l’EPR février 24

L’association désignée ci-dessus existe depuis l’été 2000, elle a pour objet la protection de la nature, de la qualité de vie des humains et des animaux et de la protection du patrimoine naturel et bâti.

Elle est déclarée comme telle à la Préfecture. Elle compte une centaine de membres.

Nous avons à cœur de protéger la qualité de vie des habitants du Cotentin, qualité reconnue et vantée largement par les politiques locaux.

Nous sommes sûrs que le démarrage de l’EPR, autrement dit Flam 3 ferait courir à cette région belle et fragile les plus grands risques quant à la sécurité de l’agriculture et de la pêche, sans parler des préjudices définitifs causés au patrimoine bâti et bien entendu à la santé des populations.

Pourquoi ?

A titre personnel et associatif, pour la fédération normande CREPAN, membre du réseau France Nature Environnement je participe depuis 2006 aux Commissions locales d’information du nucléaire.

Depuis toutes ces années c’est à ce titre que je suis l’évolution de ces dossiers dans le Cotentin, territoire plus qu’aucun autre pourvu d’installations nucléaires surdimensionnées.

Nous avons suivi le dossier local de l’EPR ( Flam 3), les années interminables de déboires sans fin avec une accumulation de complications techniques retardant les travaux, multipliant les coûts…

La construction a cependant continué, notamment grâce à des dérogations en cascade.

La pire étant celle de 2015 autorisant la cuve tant décriée par la suite. Tous ces aspects techniques plus qu’inquiétants et inadmissibles sont déclinés par d’autres, en particulier Guillaume Blavette, à l’occasion de cette consultation.

Le problème de la cuve ici à Flamanville est aussi grave qu’en Chine à Taïshan. C’est la même fabrication. Nul besoin de répéter que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

La mauvaise qualité du métal de cette cuve provoque au bout de quelques mois d’exploitation des rejets de radionucléides dangereux pour le vivant.

Le retour d’expérience (REX comme on dit dans le jargon technique) nous fait froid dans le dos. Après quelques mois d’exploitation les rejets de radionucléides dans l’atmosphère ont été tels que les autorités chinoises ont dû interrompre le fonctionnement du réacteur.

Ils avaient auparavant augmenté les seuils de tolérance humaine des rejets afin d’éviter de devoir évacuer des centaines de milliers d’habitants.

Nous ne sommes pas encore totalement asservis à un tel régime.

Nous ne pouvons pas oublier le témoignage de Jean-Claude Autret, membre militant de l’ACRO qui après l’accident de Tchernobyl en 1986 a consacré tellement d’énergie à enseigner aux habitants de Biélorussie à se servir d’un compteur Geiger pour savoir s’ils pouvaient ou non consommer les légumes de leur jardin. Il est décédé l’an passé.

Il fut l’une des rares personnes à voter contre la dérogation concernant la cuve en 2015.

Au nom de sa mémoire, je pose la question : sommes-nous prêts à utiliser les compteurs Geiger dans nos exploitations agricoles et nos jardins ?

D’autre part les dépassements de coût de cet objet industriel sont énormes, alors qu’il n’a toujours pas fait la preuve qu’il pouvait fonctionner sans mettre en danger la vie d’autrui.

Et pourtant, le coût final de sa construction n’est rien en comparaison de la menace de destruction économique et humaine que son démarrage ferait peser sur notre région et bien au-delà.

Enfin, le plan particulier d’intervention PPI, même s’il vient d’être élargi à un rayon de 20 km à partir de Flamanville, ne couvre pas comme il le devrait l’ensemble du territoire concerné par les vents dominants d’ouest. Le PPI actuel laisse les élus de terrain, les maires, totalement démunis face à l’inquiétude de leurs administrés.

C’est pourquoi nous demandons que l’ensemble de la Communauté d’agglomération du Cotentin (CAC) puisse bénéficier de ce minimum de protection des populations.

La production électrique du territoire national est excédentaire, le développement des ENR peut être plus rapide et beaucoup plus satisfaisant.

Pour ces toutes ces raisons, présentées succinctement, nous déclarons que le démarrage de l’EPR ne doit pas avoir lieu. La responsabilité morale est démesurée et inacceptable par toute personne de bon sens.

Anne-Marie Duchemin, présidente de Cotentin nature Qualité de vie

Le 8février 2024.